

CONTRAT DE RESERVATION

Entre: La Champenoise
Mairie de Suippes
51600 Suippes
Tél: 03 89 27 09 62
e-mail: sep51@wanadoo.fr

Et, Désignation du groupe :

Adresse:

Téléphone:

Nombre de personnes:

Responsable du groupe (qui doit être majeur):

Nom et Prénom:

Adresse:

Téléphone:

e-mail:

Séjour:

Arrivée, jour et heure :

Départ, jour et heure :

Chambres réservées: (rayer les chambres non réservées)

*1^{er} étage: 101/102/103/104/105/106/107/109/110/111/112/113/114
(sauf cas particulier, le 2^{ème} étage ne peut être réservé qu'après occupation complète du 1^{er} étage)*

2^{ème} étage: 201/202/203/204/205/206/207/208/209

Visiteurs de jour : (ce sont les personnes s'intégrant au groupe en place, la journée, mais n'étant pas hébergées dans l'établissement).

Prix total de la location, auquel se rajoute les charges (eau, électricité, fioul et gaz) environ 20% de l'hébergement :

Arrhes versées à la signature du contrat (15% du total de la location), avec un minimum de 250 €

*Solde (à régler au moins 3 semaines avant l'arrivée) :
Ce règlement conditionne la remise des clefs à l'arrivée.*

Dépôt de garantie de 1000€ (à faire parvenir avec le solde de la location).

Assurance : doit couvrir tous les risques liés à l'utilisation des locaux et dépendances, et aux activités qui s'y déroulent. Attestation à fournir obligatoirement avec le règlement du solde du séjour.

Conditions de location

Les tarifs des chambres sont à la nuitée et fonction de certaines périodes (voir le tableau, tarif des chambres à la nuitée _ Semaine : minimum 3 nuits consécutives _ Week-end : nuitée du vendredi au samedi et/ou du samedi au dimanche)

Les charges qui correspondent aux consommations (eau, électricité, fioul et gaz), sont calculées après relevé des compteurs, à l'arrivée et au départ du groupe. S'ajoute la taxe de séjour.

Le dépôt de garantie de 1000€ servira éventuellement au paiement de dégradations, pertes de clés, ménage non effectué, etc.

L'association propriétaire n'est tenue à aucune indemnité, si en cas de force majeure elle se trouve dans l'impossibilité de mettre les locaux réservés à la disposition du groupe.

En cas d'annulation, les arrhes restent la propriété de La Champenoise.

Le trop-perçu du solde sera restitué au groupe dans les deux semaines suivant le départ, en même temps que la facture.

Validité du contrat : établi en deux exemplaires, signés par les deux parties, accompagné des arrhes, respect des conditions de règlement et du dépôt de garantie.

Les clés des locaux et chambres réservés seront prises en compte par le responsable du groupe.

Cas particuliers, nous consulter.

La signature du présent contrat implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de nos conditions générales et du règlement intérieur.

Le non-paiement du solde du séjour, en temps voulu, donnera lieu à l'annulation de la réservation.

Le Président de la S.E.P.

Le Responsable du Groupe

Lu et Approuvé.